



Kiwi

N°21
01/10/2020



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : risque durant la récolte et la défeuillaison
- **Punaises phytophages** : présence d'adultes et de larves. Des chutes de fruits observées.
- **Drosophila suzukii** : les captures restent faibles.

• *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)

Les températures automnales et les périodes humides sont particulièrement favorables aux contaminations bactériennes, les plaies de cueillette et de chute des feuilles constituent des portes d'entrée pour la bactérie.

Evaluation du risque

La récolte et la chute des feuilles représentent des périodes à risque.

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de réaliser les opérations qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie par temps humide et protéger rapidement les plaies occasionnées.

• Dépérissements racinaires et maladies du bois

Des problèmes de dépérissements sont régulièrement observés. Ils ont continué à s'amplifier notamment dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques avec des arbres qui décrochent encore maintenant. Sur arbres affaiblis, des brûlures de feuilles et des défoliations ont été notées suite aux fortes températures enregistrées durant la première quinzaine de septembre. Pour les arbres atteints de maladies du bois, des défoliations de branches entières entraînant une chute des fruits peuvent être observées.

• Punaises phytophages

Au niveau du réseau de piégeage punaise diabolique *Halyomorpha halys*, on note toujours des prises d'adultes et de larves.

En parcelles, des larves et des adultes de punaises sont présents mais le nombre d'individus observés est en baisse depuis les conditions pluvieuses et la chute des températures de la semaine dernière. Des piqûres sur fruits avec chute de ces derniers sont observées notamment sur variétés à chair jaune.

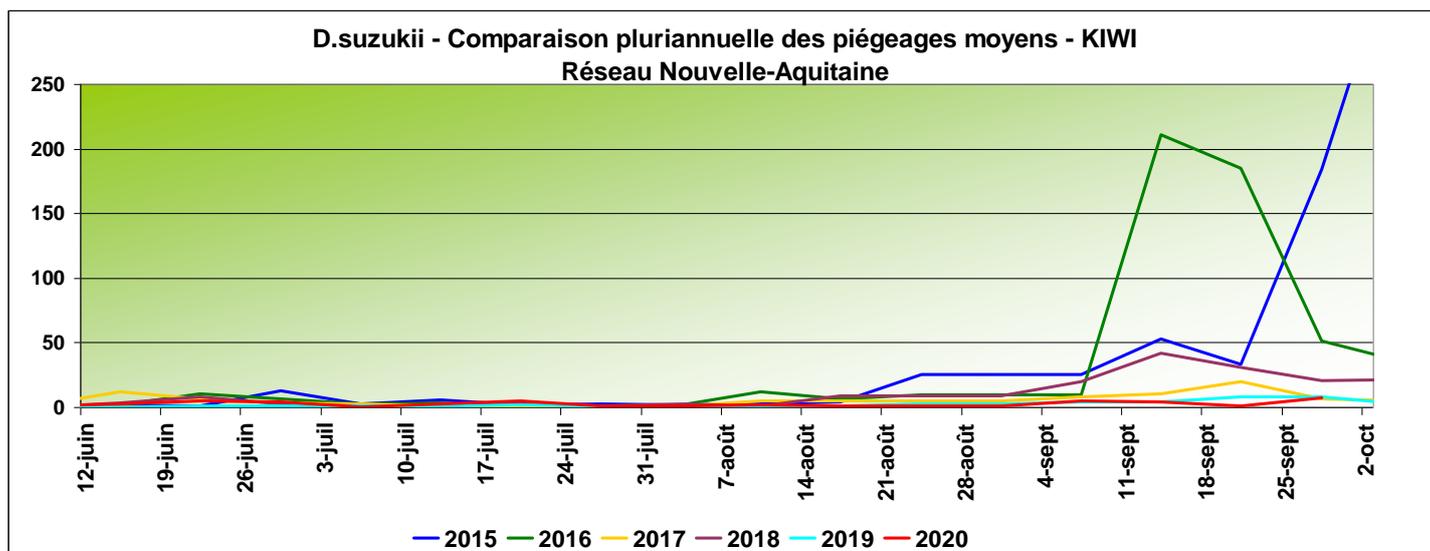
La présence d'autres punaises telles que *Nezara viridula* est également notée sur les parcelles.



Larve d'*Halyomorpha halys*
(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)

• *Drosophila suzukii*

Sur notre réseau de piégeage, les captures restent faibles.



Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques telles que la destruction des fruits atteints afin de limiter son développement sont à privilégier.

• Auxiliaires

Quelques auxiliaires sont actuellement observés en parcelles : araignées, chrysopes, coccinelles, punaises prédatrices...



Punaise anthocoride

(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)



Coccinelle Stethorus

(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)



Tribidium

(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".